Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902027-20251211-D20251112102-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE

Date de convocation 04/12/2025	Membres En exercice : 15	Présents : 10	Votants 13

Séance ordinaire du 11/12/2025 à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents :Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN – Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Annick GUILLERM - Thomas GALL - René CHEVER – Baptiste MESSAGER
Absent ou excusé :

Allan LEON ayant donné procuration à Sébastien MARIE
Marie ROBAIL ayant donné procuration à Delphine SAUBAN
Graziella LIGUINEN ayant donné procuration à René CHEVER
Stéphanie MORVAN
Pascal MOGUEROU

Secrétaire : Aline COAT

OBJET : CREATION DE POSTE – Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er mars 2026

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'un agent actuellement à 80 % sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe peut prétendre à l'avancement de grade au choix, au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe, les conditions étant remplies à compter du 1er janvier 2026.Pour cela, il faut d'abord créer le poste au sein de la collectivité et ensuite modifier le tableau des effectifs. Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er mars 2026 et de supprimer parallèlement un poste d'adjoint d'animation principal à temps complet à cette date au tableau des emplois de la Commune.
Cette demande doit préalablement être examinée par le Comité Social territorial placé auprès du Centre de Gestion du Finistère, pour avis. La prochaine réunion doit se tenir le 3 février 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er mars 2026
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence, à savoir :

  - Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe (Echelle C2) à temps complet
  - Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe (Echelle C3) à temps complet

Le tout à effet du 1er mars 2026.

Le Comité Social Territorial placé auprès du centre de Gestion du Finistère sera sollicité, pour avis, sur cette modification réglementaire.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir à ce sujet.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902027-20251211-D20251112102-DE

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE

MAIRIE DE PLOUNEOUR-MENEZ (Finistère)